

# Ophthalmologistes



La loi de santé a élargi les responsabilités des opticiens dans le parcours de soins visuels. Pour favoriser la coordination et la coopération de cette profession avec les autres acteurs de la filière, les ophtalmologistes et orthoptistes, la Fédération nationale des opticiens de France (FNOF) vient de publier un document faisant plusieurs propositions.

Avec la loi de modernisation de notre système de santé votée en début d'année, les opticiens vont pouvoir adapter la prescription médicale initiale lors d'un renouvellement de verres correcteurs ou lentilles de contact (sauf opposition du médecin) et réaliser, sur prescription médicale, des séances d'apprentissage à la manipulation et à la pose des lentilles.

Pour faciliter la mise en place de ces nouvelles fonctions et leur bonne articulation avec les autres acteurs de la filière, la FNOF a réalisé un document intitulé « Démarche en santé visuelle de l'opticien-lunetier ». On y trouve plusieurs propositions qui visent toutes au final à la prise en charge optimale du patient, dans le respect des protocoles, comme par exemple expliquer l'amétropie, analyser l'équipement précédemment porté, accompagner la délivrance d'un équipement d'une mise en situation d'usage de la prescription, recueillir les informations sur les besoins visuels du patient et prendre en compte les exigences particulières (profession, loisirs, activités spécifiques...), prendre les initiatives nécessaires afin d'exécuter les prescriptions médicales et les adapter si nécessaire, réaliser l'ajustage de la monture avant de

procéder à la prise de mesures... Et pour aller plus loin, les opticiens souhaitent développer une messagerie sécurisée dédiée.

Pour consulter le document : [www.fnof.org](http://www.fnof.org)

© 2016 Les Echos Publishing